

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 10 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 10 Septembre 2019 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le 1^{er} Vice-Président Pascal TORDEUX, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

02 Septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, Mme PIAZZA, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Vote du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS)	Rapport
	N°6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-8 ;

Vu la loi du 06 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le projet de règlement intérieur, transmis à l'ensemble des délégués, en annexe de leur convocation ;

Considérant que le Syndicat comprend au moins une commune de plus de 3.500 habitants, rendant obligation d'adoption d'un règlement intérieur ;

Considérant que le règlement intérieur permet de clarifier les règles de fonctionnement du Syndicat ;

Considérant que l'adoption du règlement intérieur doit être faite dans les six mois qui suivent l'installation du Comité Syndical ;

Vu l'installation du Comité Syndical le 10 Septembre 2019 ;

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'adopter le règlement intérieur, identique au précédent, dont le projet est annexé à la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, adoptent, à l'unanimité, le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Vote :

Pour : 11 Contre 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

11 SEP. 2019

Affiché, le
Pour extrait conforme,
Le Président

